



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armée

Question écrite n° 75840

Texte de la question

Suite à l'institution d'un recours administratif préalable à l'encontre des décisions ministérielles relatives à la situation personnelle des militaires, organisé par le décret n° 2001-47 du 7 mai 2001, M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la défense quel sont le type et le nombre d'affaires dont la commission chargée d'examiner ces recours a eu à connaître depuis sa création, le nombre et la nature des recommandations admises, le nombre de décisions conformes à ces recommandations prises par le ministre et le nombre de recours contentieux qui ont éventuellement suivi. Il le prie également de bien vouloir indiquer le bilan qu'il tire de ces premiers mois de fonctionnement de cette nouvelle procédure.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75840

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mai 2002, page 2270